

Tableau des garanties CCN Propreté / Santé			
Garanties exprimées en y compris Régime Obligatoire. Les montants des garanties sont exprimés y compris remboursement du Régime Obligatoire de protection sociale. Les garanties des options incluent les prestations servies au titre de la base.			
Dans la limite des frais réels		BASE	
HOSPITALISATION			
Honoraires & Actes chirurgicaux	médecin adhérent à un DPTAM	150 % ER	
	médecin non adhérent à un DPTAM	130 % ER	
Forfait "journalier" hospitalier ¹		100 % FR	
Frais de séjour	conventionné	100 % ER	
	non conventionné	100 % FR	
Chambre Particulière y compris Mobilier et y compris ambulance, par jour		45 €	
SOUSSOLIGNÉS			
Consultations médicales généralistes	médecin adhérent à un DPTAM	100 % ER	
spécialistes, Petite chirurgie et actes de	médecin non adhérent à un DPTAM	100 % ER	
Honoraires paramédicaux		100 % ER	
Analyses et examens de laboratoire	adhérent à un DPTAM	100 % ER	
	non adhérent à un DPTAM	100 % ER	
Pharmacie (premier prix) en charge par le RO		100 % FR	
Prothèses, médicaments et dispositifs médicaux (hors actes médicaux) prises en charge par le RO		100 % FR	
Frais de transport du malade en véhicule sanitaire		100 % ER	
AUTRES ACTIVITÉS			
Frise en charge d'une aide auditive par oreille par période de 4 ans			
Équipements 100 % santé ²		Pris en charge dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV) des CCN	
Équipements hors 100 % santé :		Prix en charge dans la limite de la gamme ci-dessus et du PLV dans la limite de 1 700€ par équipement	
Prothèses auditives prises en charge par le RO		100 % ER + crédit annuel de 250 €	
Frais remboursés par le RO		100 % ER	
OPTIQUE			
Frise en charge d'un équipement (une monture et deux verres) par catégorie de soins à partir de l'admission et enfants de 16 ans et au-delà évolution de la vue, un an par an, et sauf situation médicale particulière entrant dans la liste des cas de remboursements particuliers particuliers, voir détail) ⁴			
Équipements 100 % santé ³		Pris en charge dans la limite des Prix Limites de Vente (PLV) des CCN	
Équipements optique : 1 monture et 2 verres		cf. grille optique ci-dessous	
Lentilles progressives prises en charge au titre par le RO, par an et par personne assurée		100 % BR + 170 €	
Diagnostique			
Soins et prothèses 100 % santé ⁵		Pris en charge dans la limite des honoraires à l'acte et forfaitaire à l'acte 2100	
Soins et prothèses hors 100 % santé :			
- Soins		100 % ER	
- Inlays / Onlays		150 % ER	
- Inlay core		240 % ER	
- Prothèses prises en charge par le RO		240 % ER	
- Orthoptique prise en charge par le RO		200 % BR + 150 € par séance	
FACS FAMILIAUX, PRÉVENTION, MÉDECINE D'ACCÈS ET SANTÉ AU QUOTIDIEN			
Soins et prestations de prévention définies par la réglementation			
		100 % ER	
Frais de hospitalisation et actes médicaux			
		-	
Frais supplémentaires Hébergement et transport, par an et par personne assurée			
		-	
Médecine Douce / Ostéopathe			
	Du 1% la durée de	30 € par séance	
		1 séance par an	
Actes et prestations de prévention définies par la réglementation			
		100 % ER	
G-Les optiques			
	adultes - enfants	base	
Classification verre - Contrat responsable	2 Verres CCN	Forfait pour 1 verre	Forfait forfaitaire
Verre simple	75 €	100% BR + 42,5 €	100% BR + 40 €
Verre complexe	1,75 €	100% BR + 112,5 €	100% BR + 40 €
Verre très complexe	2,90 €	100% BR + 155 €	100% BR + 40 €

1 L'assuré ne peut bénéficier de cette garantie que si son contrat est souscrit avant le 31/12/2015. Cette garantie est soumise à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015.

2 Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015.

3 Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015.

4 Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015.

5 Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015. Les prestations sont soumises à la condition que l'assuré ait souscrit un contrat de protection sociale avant le 31/12/2015.

MES CONTACTS

Vos interlocuteurs, disponibles en parallèle de votre espace affilié

- ✓ Une problématique de connexion à votre espace assuré :
- ✓ Votre affiliation, votre carte tiers-payant, La gestion des cotisations (garantie facultative santé) :

SPVIE ASSURANCES, Service Gestion,
26 rue Paqès, 92150 Suresnes

☎ [01 87 15 69 99](tel:0187156999)

✉ gestion.evoa@spvie.com

✓ Un remboursement Santé :

☎ [03 28 21 05 99](tel:0328210599)

✉ remboursement@spvie.com

✓ Un devis Santé :

✉ service.devis@spvie.com

L'extranet Assuré SPVIE

Mon compte santé en ligne



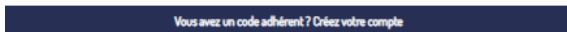
CLINITEX
PROPRETÉ

Comment vous connecter pour la première fois ?

Vous connecter à l'adresse suivante :

<https://monespace.spvie.com/Assure/Account/Login>

et cliquer sur



Le code adhérent est indiqué sur la carte tiers payant que vous avez reçu.

Vous pouvez ensuite renseigner votre numéro de sécurité social, votre adresse mail et votre mot de passe

Un email vous sera envoyé pour confirmer votre adresse mail et finaliser la création de votre espace.

votre compte personnalisé est créé

Vous pouvez accéder à votre espace assuré en ligne depuis votre ordinateur ou de partout avec votre smartphone.

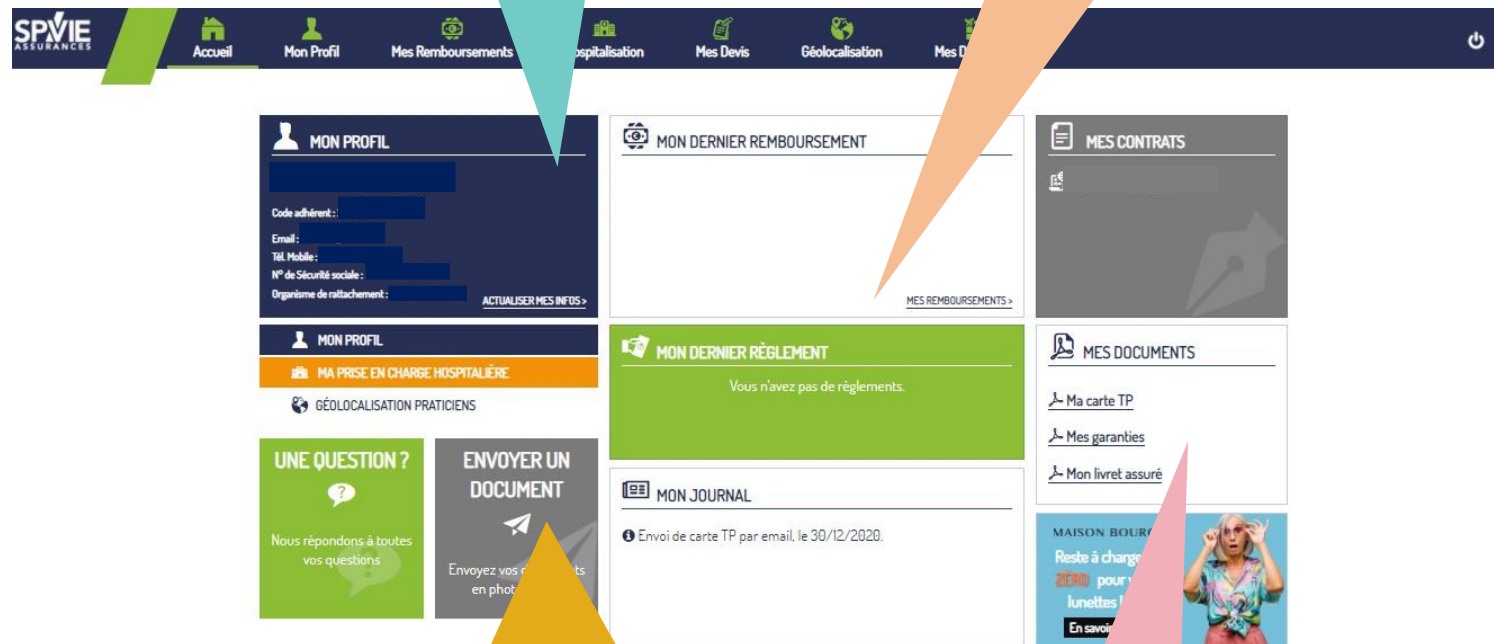


Si vous oubliez votre mot de passe, vous pouvez à tout moment le réinitialiser en cliquant sur

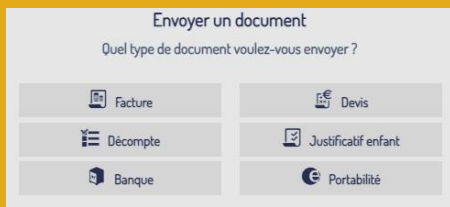
« J'ai oublié mon mot de passe »

Le menu « **MON PROFIL** » pour consulter et /ou modifier vos informations personnelles

Vos pouvez avoir accès au détail de vos remboursements et ceux de vos tiers en cliquant sur **MES REMBOURSEMENTS**



Transmettez-nous tous documents afin de mettre à jour votre dossier, envoyer un devis ou une facture...



Vous pouvez consulter tous les documents vous concernant dans l'espace **MES DOCUMENTS**

MES CONTACTS



Pour vous apporter la meilleure **QUALITE DE SERVICE**

Voici vos interlocuteurs, disponibles en parallèle de votre espace affilié

Votre question porte sur :

→ la gestion des cotisations (garantie facultative santé)



0187 15 69 99



gestion.evoo@spvie.com

→ une problématique de connexion à votre espace assuré



0187 15 69 99



gestion.evoo@spvie.com

→ votre affiliation, votre carte tiers-payant



0187 15 69 99



gestion.evoo@spvie.com

→ une prestation Prévoyance



Christine LOSSOUARN



christine.lossouarn@spvie.com



06 98 74 12 61

→ un remboursement Santé



03 28 21 05 99



remboursement@spvie.com

